

Le Conseil d'Administration de l'Université de Technologie de Tarbes s'est réuni au grand Amphi, le mardi 24 septembre 2024 à 9 h 30.

40 membres ayant voix délibérative sont convoqués, 27 sont présents en début de séance et 6 pouvoirs sont également pris en compte. Le quorum est atteint à 33 voix délibératives.

DELIBERATION: Composition conseil provisoire ENIT

Dans le cadre de la création d'une école d'ingénieurs, école interne au sein de l'Université de Technologie de Tarbes au sens du 2° de l'article L.713-1 du code de l'Education dénommée « Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes », l'Université de Technologie de Tarbes détermine la composition du conseil provisoire de l'école.

Le directeur de l'Université de Technologie propose que le conseil provisoire de l'école interne ENIT soit composé des membres qui précédemment formaient le conseil d'administration de l'Etablissement Public Administratif (EPA) ENIT renouvelé le 23 mars 2021 et le 15 décembre 2021 pour les étudiants et qui en ont conservé la qualité.

Les membres présents délibèrent sur la proposition de composition du conseil provisoire de l'école interne ENIT.

Le Conseil d'administration approuve la proposition de composition du conseil provisoire de l'école interne ENIT.

Votants : 33 membres ayant voix délibérative

POUR: 33

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Adoption à l'unanimité des membres délibérants pour composition du conseil provisoire de l'école interne ENIT.

Fait à Tarbes, le 24 septembre 2024

Pour le Président du Conseil d'Administration, MENT SUPE

> TECHNOLOGIE DE TARBES

Antoine NUNES

Le Directe



Le Conseil d'Administration de l'Université de Technologie de Tarbes s'est réuni au grand Amphi, le mardi 24 septembre 2024 à 9 h 30.

40 membres ayant voix délibérative sont convoqués, 27 sont présents en début de séance et 6 pouvoirs sont également pris en compte. Le quorum est atteint à 33 voix délibératives.

DELIBERATION : Changement de nom de la CoMuE Université de Toulouse : COMUE de Toulouse

Dans le cadre de la création d'un Etablissement Public Expérimental (EPE), il est demandé au conseil d'administration de l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées de se prononcer sur le changement de nom à savoir CoMuE Université de Toulouse en COMUE de Toulouse.

En effet, selon l'article 36 (décret de création de la comUE expérimentale Université de Toulouse) relatif à la modification des statuts, il est indiqué que :

« Sur proposition du directoire, tout projet de modification des présents statuts est soumis à l'approbation des établissements fondateurs et des établissements membres et à l'avis des organismes nationaux de recherche liés à l'UT. L'ensemble de ces structures dispose d'un délai de trois mois à compter de la saisine pour se prononcer. Le projet est ensuite soumis aux instances consultatives de dialogue social de l'UT et au Sénat Académique pour avis, puis au conseil d'administration de l'UT pour adoption, à la majorité absolue de ses membres statutaires. Les modifications sont approuvées par décret ».

Les membres présents délibèrent sur la nouvelle dénomination de la COMUE Université de Toulouse : COMUE de Toulouse.

Le Conseil d'administration approuve la nouvelle dénomination de la COMUE Université de Toulouse : COMUE de Toulouse.

Votants : 33 membres ayant voix délibérative

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Adoption à l'unanimité des membres délibérants pour la nouvelle dénomination de la COMUE Université de Toulouse : COMUE de Toulouse.

Fait à Tarbes, le 24 septembre 2024

Pour le Président du Conseil d'Administration, Antoine NUNES

Le Directeur, Jean-Yves FOURQUET

J.7. ANGUST BE TECHNOLOGIE ED DE TARBES AND THE THE THROUGH AND THE TECHNOLOGIE DE DE TARBES AND THE THROUGH AND THE THROUGH AND THE THROUGH AND THROU

1/1



Le Conseil d'Administration de l'Université de Technologie de Tarbes s'est réuni au grand Amphi, le mardi 24 septembre 2024 à 9 h 30.

40 membres ayant voix délibérative sont convoqués, 27 sont présents en début de séance et 6 pouvoirs sont également pris en compte. Le quorum est atteint à 33 voix délibératives.

DELIBERATION: APPEL A MANIFESTION D'INTERET (AMI) COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR

L'université de Technologie de Tarbes a déposé deux projets (2023-2024) et est déjà lauréate d'un projet AMI CMA « formation » (Appel à Manifestation d'Intérêt) dans le cadre du projet GENHYO qui a fait l'objet d'un précédent vote au conseil d'administration.

Ces deux projets comprennent des montants de subventions supérieurs à 500 k€ au sein de consortiums qui associent à la fois des partenaires académiques et industriels.

Ils doivent être validés par le conseil d'administration de l'UTTOP.

Il s'agit d'une part de :

- PF DD : Procédés Futurs Décarbonés et Durables (subventions à hauteur de 938 k€)
- C2A: Campus Aero Adour (AMI Avion Bas Carbone) (subventions à hauteur de 1.942 M€).

Ces deux projets sont dans le champ de compétences de l'UTTOP et permettent de financer des actions et des moyens nouveaux de formation et de recherche.

Le conseil d'administration doit se prononcer pour la validation de ces deux projets.

Les membres présents délibèrent sur la validation des projets PF_DD et C2A. Le Conseil d'administration valide les projets PF_DD et C2A.

Votants: 33 membres ayant voix délibérative

POUR: 33

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Adoption à l'unanimité des membres délibérants pour les projets PF_DD et C2A.

Fait à Tarbes, le 24 septembre 2024

Pour le Présiden

Antoine NUN

Le Directeu

Jean-Yves

ministration,



Le Conseil d'Administration de l'Université de Technologie de Tarbes s'est réuni au grand Amphi, le mardi 24 septembre 2024 à 9 h 30.

40 membres ayant voix délibérative sont convoqués, 27 sont présents en début de séance et 6 pouvoirs sont également pris en compte. Le quorum est atteint à 33 voix délibératives.

DELIBERATION: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS: BUREAU DES ELEVES

Après avis et proposition de la Commission CVEC du 16 septembre 2024, relative à l'attribution de subventions aux associations étudiantes, il est demandé aux membres délibérants présents de se prononcer sur une subvention sur projet allouée au Bureau des Elèves (BDE) :

- dans le cadre de diverses actions (Achat camion BDE (3 000.00 €, location bus navettes (600.00 €), location bus découverte primo entrants (550.00 €) : pour un montant de 4 150.00 €;
- dans le cadre du :
 - Club Vélo : 454.00 €;
 - Club Sono Sam: 0.00 €;
 - Club caco : 1 500.00 €;

soit un montant total de 6 104.00 €.

Les membres présents délibèrent sur l'attribution des montants ci-dessus alloués au Bureau des Elèves conformément à la proposition de la Commission CVEC du 16 septembre 2024.

Votants: 33 membres ayant voix délibérative

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Adoption à l'unanimité des membres délibérants pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 6 104.00 € au Bureau des Elèves en regard des projets déposés.

Fait à Tarbes, le 24 septemppe 2024

TECHNOLOGIE

Le Président du

Le Directeur,

Jean-Yves FOUR



Le Conseil d'Administration de l'Université de Technologie de Tarbes s'est réuni au grand Amphi, le mardi 24 septembre 2024 à 9 h 30.

40 membres ayant voix délibérative sont convoqués, 27 sont présents en début de séance et 6 pouvoirs sont également pris en compte. Le quorum est atteint à 33 voix délibératives.

DELIBERATION: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS: 59EME PROMOTION

Après avis et proposition de la Commission CVEC du 16 septembre 2024, relative à l'attribution de subventions aux associations étudiantes, il est demandé aux membres délibérants présents de se prononcer sur une subvention sur projet allouée à l'association « 59ème promotion » dans le cadre de l'organisation du rallye campus pour un montant de 450.00 €.

Les membres présents délibèrent sur l'attribution de la subvention pour l'association « 59ème promotion » d'un montant de 450.00 € conformément à la proposition de la Commission CVEC du 16 septembre 2024.

Votants : 33 membres ayant voix délibérative

POUR: 33 CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Adoption à l'unanimité des membres délibérants pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de **450.00 €** à la 59^{ème} promotion en regard du projet déposé.

Fait à Tarbes, le 24 septembre 2024

Le Président de Monseur Administration,

Antoine A

Le Dire

lean



Le Conseil d'Administration de l'Université de Technologie de Tarbes s'est réuni au grand Amphi, le mardi 24 septembre 2024 à 9 h 30.

40 membres ayant voix délibérative sont convoqués, 27 sont présents en début de séance et 6 pouvoirs sont également pris en compte. Le quorum est atteint à 33 voix délibératives.

DELIBERATION: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS: AMICALE GENIE MECANIQUE TARBES

Après avis et proposition de la Commission CVEC du 16 septembre 2024, relative à l'attribution de subventions aux associations étudiantes, il est demandé aux membres délibérants présents de se prononcer sur une subvention sur projet allouée à l'association « Amicale Génie Mécanique Tarbes » dans le cadre de l'organisation du week-end d'intégration pour les étudiants GMP pour un montant de 3 720.00 €.

Les membres présents délibèrent sur l'attribution de la subvention pour l'association « Amicale Génie Mécanique Tarbes » d'un montant de 3 720.00 € conformément à la proposition de la Commission CVEC du 16 septembre 2024.

Votants: 33 membres ayant voix délibérative

POUR: 33

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Adoption à l'unanimité des membres délibérants pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 3 720.00 € à l'Amicale Génie Mécanique de Tarbes en regard en regard du projet déposé.

Fait à Tarbes, le 24 septembre 2024

Administration, Le Président du Conseil

Antoine NUNES

Le Directeur, Jean-Yves FOURQ